

Projet de construction du Poste Duchesnay et de sa ligne d'alimentation

Liste des aspects et enjeux reliés à l'abaissement des pylônes 5 et 9 de 100m vers le sud

1. Mise en contexte

À la demande du BAPE, Hydro-Québec a procédé à un exercice impliquant l'abaissement des pylônes #5 et #9 de 100m vers le sud. Il s'agit d'un exercice théorique qui ne traduit en rien une possibilité ou une option de tracé.

Hydro-Québec a soigneusement étudié les différents impacts et enjeux, tant environnementaux, sociaux que techniques reliés à cet exercice. Notre conclusion est que le tracé abaissé de 100m vers le sud aurait plus d'impacts que le tracé proposé. Le présent document met en lumière les différents aspects du tracé abaissé de 100m ainsi que le tracé initialement proposé.

2. Méthodologie

La démarche poursuivie pour en arriver à un tracé optimisé tel que présenté dans notre étude d'impact est basée sur l'intégration des aspects environnementaux, sociaux, techniques et économiques. Les trois étapes d'informations des publics tenues par Hydro-Québec et étalées sur plus d'un an ont permis d'être à l'écoute des préoccupations et des demandes des différents publics intéressés afin d'obtenir la solution la plus acceptable pour le milieu. Près de 80 avis émis par les publics et organismes consultés ont été analysés par l'équipe de projet.

3. Aspects environnementaux

Tableau 1 – Impact de la modification du tracé sur les lots 4 009 690, 4 009 691 et 4 009 692.

	Tracé actuel Superficie (ha)	Tracé abaissé de 100m Superficie (ha)
Peuplement #03 (Dominance d'entailles d'érable à sucre à 95%*)	0,17*	1,24
Peuplement #03-1 (Peuplement mixte*)	0,56*	0
Peuplement #04 et #06 (Peuplement de résineux*)	1,4*	0,77
Peuplement #05 (Dominance d'entailles d'érable rouge à 70%*)	1,35*	1

* Données tirées de l'évaluation forestière détaillée de décembre 2013.

1. Les données du tableau 1 indiquent que l'abaissement de 100m de la tangente vers le sud occasionnerait davantage d'impacts sur les peuplements à dominance d'érables à sucre situés sur la propriété des requérants.
2. La superficie de peuplement d'érables touchée est supérieure avec un tracé abaissé de 100m.
3. L'abaissement de la tangente nécessiterait le déboisement d'un peuplement forestier chez un propriétaire qui n'est pas touché par le tracé actuel (lot 4 009 697).
4. HQ a reçu un avis de la ville par résolution (24 février 2012) demandant de protéger de façon intégrale la bande boisée située au nord de ce même lot.
5. L'axe vertical longeant la gazonnière exploitée serait touché par le déplacement de l'angle, créant un empiètement supplémentaire dans la partie nord de la gazonnière (terre en culture).
6. Comme le pylône d'angle #9 doit être plus éloigné du pylône #10, celui-ci devra être plus haut et l'empiètement au sol sera plus grand occasionnant plus d'empiètement sur le lot boisé 4 009 694.
7. Du déboisement supplémentaire sur le lot boisé 4 009 694 serait nécessaire.
8. La nouvelle tangente nécessiterait le déboisement d'une tourbière boisée sur 3 lots (4 009 690, 3 826 437, 3 826 438). Cette tourbière n'est pas touchée par le tracé de ligne actuel.
9. Le déplacement du pylône #5 dans une partie de lot cultivé (lot 3 826 434), rendrait la partie agricole au nord et à l'ouest de ce pylône inutilisable.
10. L'inventaire des milieux humides et des espèces à statut particulier devrait être refaite.
11. L'abaissement de 100m du pylône #9 augmenterait la distance séparant les pylônes #9 à #12. Ainsi, il serait nécessaire de rehausser ces pylônes pour assurer le dégagement nécessaire des conducteurs avec le sol. Ceci créerait un impact visuel plus grand par rapport à la rue de Grand-Pré.

4. Aspects légaux

Tableau 2 – Impact de la modification du tracé sur les autorisations gouvernementales à obtenir.

Tracé actuel	Tracé abaissé de 100m
<p>Hydro-Québec a obtenu à ce jour les autorisations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avis de conformité de la MRC de La Jacques-Cartier, - avis de conformité de la CMQ, - certificat de conformité de la municipalité de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. <p>Toutes ces instances ont confirmé que le tracé proposé par Hydro-Québec est conforme à leur réglementation respective.</p>	<p>Nécessiterait de refaire les démarches afin de recevoir de nouvelles autorisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avis de conformité de la MRC de La Jacques-Cartier, - avis de conformité de la CMQ, - certificat de conformité de la municipalité de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.
<p>CPTAQ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orientation préliminaire favorable reçue. Cet avis implique celui de l'UPA. 	<ul style="list-style-type: none"> - Demanderait une modification au dossier CPTAQ. - Impliquerait de nouvelles résolutions de la municipalité, de la MRC et de l'UPA. Ces instances ont signifié leur accord à l'effet que le tracé proposé par Hydro-Québec était celui de moindre impact sur les terres agricoles. - Nécessiterait une nouvelle consultation auprès des propriétaires (actuels et nouveaux) impactés par la modification du tracé.

N.B. Tous ces changements amèneraient des coûts et délais supplémentaires importants.

5. Aspects sociaux

- L'abaissement de la tangente de 100m vers le sud risque de soulever de l'insatisfaction auprès des huit propriétaires qui seront impactés. Par exemple :
 1. Le propriétaire du lot 3 826 434 est déjà très impacté par l'implantation de 6 nouveaux pylônes sur sa propriété. Il accepte actuellement cette situation. Toutefois, le déplacement du pylône d'angle #5 dans la partie agricole cultivée pourrait constituer le point de rupture.
 2. Le propriétaire du lot 5 030 922 a été informé qu'il n'y aurait pas de structure sur sa propriété. Or, l'abaissement de la tangente vers le sud ferait en sorte que la structure qui se trouvait initialement chez son voisin se retrouverait sur sa propriété.
 3. Le propriétaire du lot 3 826 438 est peu touché par le tracé actuel (64m²). La modification de tracé aurait un impact plus grand sur son lot.
 4. Le propriétaire du lot 4 009 694 serait touché de façon plus importante par le nouveau tracé de ligne. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec ce propriétaire pour optimiser le tracé.
 5. Les propriétaires du lot 4 009 695 seraient touchés de façon plus importante par le nouveau tracé de ligne.
 6. Une propriété supplémentaire serait touchée, soit le lot 4 009 697.
 7. Abaisser la ligne vers le sud va à l'encontre d'une majorité d'avis écrits et verbaux demandant à ce que la ligne soit la plus éloignée possible des habitations de la rue de Grand-Pré.

6. Aspects techniques et économiques

1. Toute la répartition des pylônes entre les structures 3 et 12 doit être revue.
2. Plus de 80% des relevés techniques (plans et profil, relevés d'arpentage, conception des pylônes et des fondations, bordereaux d'acier) doivent être refaits de même que les études géotechniques.
3. Tous ces changements amènent des coûts importants et des délais supplémentaires qui pourraient aller jusqu'à retarder la mise en service du projet.